

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe des associations

Le groupe des associations remercie les rapporteurs qui ont su construire, avec tous les conseillers, des propositions allant au-delà du projet de loi ; des propositions qui tiennent compte des politiques ambitieuses déjà existantes et qui permettent, si on ne les renie pas, de construire pour tous un bel avenir.

Les avis du CESE pointent régulièrement le déficit du volet de prévention des politiques publiques. Que ce soit en matière de santé ou dans le domaine des politiques environnementales, des aménagements urbains et des transports, notre pays court derrière un retard qui lui fait encore choisir la voie du curatif plutôt que du préventif. Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement ne fait pas exception.

Les veilleurs que nous sommes, acteurs de la société civile, avons depuis longtemps demandé les moyens nécessaires à l'organisation d'une société du vivre ensemble. C'est ainsi que nous avons pu démontrer qu'une mise en accessibilité des lieux de vie, des moyens de transports et des voiries était nécessaire à tous nos concitoyens. Au moment où le gouvernement propose une méthode permettant de prolonger les délais de mise en accessibilité selon certaines conditions, le texte présenté à notre assemblée oublie ce mot et parle d'adaptation. Alors que ce texte propose une « adaptation » des lieux de vie, le secteur associatif est particulièrement préoccupé par la chute forte et continue du nombre des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, qu'elles soient âgées ou non.

Comment parler de prévention quand les plans d'aide d'APA ne permettent pas de financer les aides humaines nécessaires au maintien d'une vie digne et qui puisse anticiper les effets du vieillissement sur les difficultés fonctionnelles ? Comment parler de prévention, quand le projet de loi lui-même est scindé en deux, reportant le volet le plus menacé depuis de nombreuses années, celui de l'accompagnement de la perte d'autonomie, à des décisions ultérieures contrariant les décisions de la stratégie nationale de santé qui place en son cœur un parcours de vie sans rupture ?

Comment parler de prévention lorsque les mêmes personnes reconnues handicapées avant 60 ans, sont condamnées à quitter leur domicile (qu'il soit individuel ou collectif) dès qu'elles atteignent cet âge pour retourner chez leurs parents ou intégrer un EHPAD, simplement parce que les dispositifs qui les accompagnent ne sont financés que dans le cadre d'un agrément jusqu'à 60 ans ! Rappelons à cet égard que l'âge moyen de l'entrée en EHPAD est de 85 ans.

La population française vieillit. C'est une chance à saisir pour notre pays. Une chance pour tous. Une chance de construire de vrais parcours de vie anticipant les éventuelles ruptures. Une chance non pas d'investir dans la *silver economy* mais dans la conception universelle des biens de consommation et des services. Ce vieillissement est l'opportunité de rompre avec des politiques catégorielles puisque nous vieillissons tous, quel que soit notre parcours. Plus ou moins bien. Plus ou moins longtemps.

Enfin, des pistes de financement ont déjà été travaillées, chiffrées et proposées. Il s'agit désormais de choisir.

Le groupe des associations a voté l'avis.